

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – PROJET DE DÉCRET

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	28.01.2014	17:12	14.108	DDTE	
Annule et remplace					

Auteur(s): Fabien Fivaz

Titre: Projet de décret constituant une commission Transports publics

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel, sur la proposition de la commission...
décrète.

Article premier ¹ Le Grand Conseil constitue une commission thématique Transports publics.

² La commission est composée de onze membres.

Art. 2 ¹ La commission est chargée de traiter les affaires importantes liées aux transports publics.

² Dans le cadre de cette mission, la commission est plus particulièrement chargée des tâches suivantes:

- a) examiner les rapports du Conseil d'Etat qui concernent l'infrastructure de transports publics du canton, son financement et son fonctionnement;
- b) déposer devant le Grand Conseil toute initiative qui lui paraît opportune.

Art. 3 Le présent décret n'est pas soumis au référendum facultatif.

Art. 4 ¹ Le présent décret entre immédiatement en vigueur.

² Il sera publié dans la feuille officielle.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil

Le président

La secrétaire générale

L'urgence est demandée:

oui

non

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Fabien Fivaz	
Autres signataires (nom, prénom)	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

ENVOYER